

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

- BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

Bilan arrêté au 31 Décembre 2016

(Unité : en millier de dinars)

A C T I F		Notes	31/12/2016	31/12/2015
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	22 006	17 262
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	107 998	92 351
AC3	Créances sur la clientèle	3	705 412	659 573
AC4	Portefeuille titres commercial	4	96 484	80 682
AC5	Portefeuille investissement	5	18 444	27 064
AC6	Valeurs immobilisées	6	17 200	14 815
AC7	Autres actifs	7	13 186	14 621
TOTAL ACTIF			980 730	906 368
P A S S I F				
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	117 004	83 142
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	592 445	570 476
PA4	Emprunts & ressources spéciales	10	126 947	107 527
PA5	Autres passifs	11	15 183	17 118
TOTAL PASSIF			851 579	778 263
CAPITAUX PROPRES				
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		47 346	47 238
CP3	Actions propres		(840)	(840)
CP5	Résultats reportés		(8 293)	(9 956)
CP6	Résultat de la période		938	1 663
TOTAL CAPITAUX PROPRES			129 151	128 105
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES			980 730	906 368

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 décembre 2016
(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2016	31/12/2015
PASSIFS EVENTUELS				
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	13	68 788	55 346
HB 2	Crédits documentaires		31 877	32 768
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			100 665	88 114
ENGAGEMENTS DONNES				
HB 4	Engagements de financement donnés	14	53 218	110 510
HB 5	Engagements sur titres		15 600	24 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			68 818	134 510
ENGAGEMENTS RECUS				
HB 6	Engagements de financement reçus		-	9 000
HB 7	Garanties reçues	15	531 114	554 732
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			531 114	563 732

Etat de résultat
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2016
(Unité : en milliers de dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2016	Exercice 2015
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	50 184	40 972
PR2	Commissions	13 283	10 801
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	1 351	1 333
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	5 848	3 968
	Total produits d'exploitation bancaire	70 666	57 074
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilés	(30 554)	(28 274)
CH2	Commissions encourues	(360)	(452)
	Total charges d'exploitation bancaire	(30 914)	(28 726)
	PRODUIT NET BANCAIRE	39 752	28 348
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	(8 946)	(2 025)
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(1 485)	(1 128)
PR7	Autres produits d'exploitation	19	44
CH6	Frais de personnel	(18 692)	(14 950)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6 911)	(6 757)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations	(1 972)	(1 596)
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 765	1 936
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	-	(150)
CH11	Impôts sur les sociétés	(681)	(123)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	1 084	1 663
CH10	Eléments extraordinaires	(146)	-
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	938	1 663
	Résultat par action (DT)	0,268	0,475

Etat de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2016
(Unité : en milliers de Dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2016	Exercice 2015
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		66 504	55 415
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(14 804)	(28 441)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		9 236	(7 448)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		19 186	97 731
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		(25 976)	(24 189)
Autres flux d'exploitation		(79 054)	(118 105)
Impôts sur les sociétés		(204)	(213)
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation		(25 112)	(25 250)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		386	252
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(1 438)	(21 088)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(4 447)	(2 134)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(5 499)	(22 970)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts / Remboursement d'emprunts		21 945	(17 250)
Augmentation/diminution ressources spéciales		1 888	(11 087)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		23 833	(28 337)
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(6 778)	(76 557)
Liquidités et équivalents en début de période		5 069	81 626
Liquidités et équivalents en fin de période	23	(1 709)	5 069

Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2016 ***(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)***

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3- Principes comptables pertinents appliqués

3.1. Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2. Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3. Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4. Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement. Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6. Evaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- | | | |
|----------------------------------|---|-------|
| - Actifs incertains (classe 2) | : | 20 % |
| - Actifs préoccupants (classe 3) | : | 50 % |
| - Actifs compromis (classe 4) | : | 100 % |

3.6.2 Provision collective

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'évaluation du montant de ces provisions, la banque a eu recours à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet.

A ce titre, la BTE a estimé la provision conformément à la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Les provisions constituées par la banque à fin 2016, s'élèvent à 5638 KDT dont 625 KDT au titre de l'exercice 2016.

3.6.3 Provisions additionnelles:

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, Les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2016 un montant de 13757 KDT.

En date du 22 juillet 2015, la BCT a publié la circulaire N°2015-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2015, 16 entreprises opérant dans le secteur touristique ont fait une demande auprès de la Banque afin de bénéficier des avantages de la circulaire n°2015-12.

Néanmoins, la Banque a procédé à la classification des dites relations conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

3.6.4 Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7. Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.
- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au Comptant en vigueur à la date d'arrêté.
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de

contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la Période considérée.

- Les opérations de change à terme à des fins de couverture sont réévaluées en fin de période au cours de change au comptant de la date d'arrêté
- Au 31/12/2016 le montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises est de : 598 KDT
- La valeur des opérations de change à terme de couverture non dénouées au 31/12/2016 s'élèvent à : 5 289 KDT à la vente et 5 419 KDT à l'achat.

3.8. Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

4- Notes explicatives (Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars)

4.1 Actifs

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Caisse agences dinars	2 965	2 510
Caisse agences devises	1 062	971
Caisse IBS	648	160
Banque Centrale de Tunisie en dinars	429	1 056
Banque Centrale de Tunisie en devises	16 902	12 565
TOTAL	22 006	17 262

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2016, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Créances sur les établissements bancaires	72 518	60 697
Créances sur les établissements financiers	35 480	31 654
TOTAL	107 998	92 351

2.1. Créances sur les établissements bancaires :

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	-	12 000
Prêts interbancaires en devises	2 843	6 589
Prêts swap en devises	41 408	12 907
Avoirs chez les correspondants locaux	65	71
Avoirs chez les correspondants étrangers	28 202	29 130
TOTAL	72 518	60 697

- Cette rubrique ne comprend pas de créances sur les entreprises liées
- Cette rubrique ne comprend pas de créances douteuses
- Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits.

Note 3 : Créances sur la clientèle

3.1. Les créances brutes sur la clientèle

Au 31 décembre 2016, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Comptes débiteurs de la clientèle	37 916	38 323
Autres concours à la clientèle	732 235	674 182
Crédits sur ressources spéciales	6 519	8 064
Total brut	776 670	720 569

3.2. Les créances nettes sur la clientèle

Au 31 décembre 2016, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Concours CT (1)	211 440	187 868
Concours M.L.T. (2)	485 714	455 268
Leasing (3)	41 557	38 323
Comptes débiteurs de la clientèle	37 916	38 338
Valeurs en recouvrement	43	772
Total brut	776 670	720 569
Agios réserves	(19 478)	(15 487)
Provisions individuelles	(46 142)	(40 496)
Provisions collectives	(5 638)	(5 013)
Total net	705 412	659 573

(1)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Encours non échus	203 481	168 042
Avance sur dépôt à terme	3 399	7 774
Principal impayé	6 436	13 520
Intérêts et commissions perçus d'avance	(1 965)	(1 530)
Créances rattachés	89	62
Total	211 440	187 868

(2)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Encours non échu	444 723	413 982
Principal échu	-	582
Intérêts et commissions échus	-	318
Principal impayé	28 817	29 091
Intérêts et commissions impayés	8 341	8 438
Intérêts à recevoir	3 657	2 675
Avance en comptes courants	186	186
Intérêts perçus d'avance	(10)	(4)
Total	485 714	455 268

(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Encours	40 437	37 827
Principal impayé	438	334
Intérêts impayés	394	38
Intérêts courus	137	122
Autres créances	151	2
Total	41 557	38 323

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Concours MLT	391 747	354 878	93 967	100 390	485 714	455 268
Concours CT	180 941	175 336	30 499	12 532	211 440	187 868
Comptes courants débiteurs	37 354	37 411	562	912	37 916	38 338
Leasing	24 294	25 053	17 263	13 285	41 557	38 323
TOTAL Brut	634 336	592 678	142 291	127 119	776 627	719 797
Valeurs en recouvrement	43	772	-	-	43	772
TOTAL Brut	634 379	593 450	142 291	127 119	776 670	720 569

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Valeurs en Recouvrement	TOTAL
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme			
Concours MLT	3 668	86 281	76 622	83 876	235 267	-	485 714
Concours CT	5 516	90 071	114 265	331	1 257	-	211 440
Comptes courants débiteurs	329	4 211	33 106	270	-	-	37 916
Leasing	1 511	2 808	31 345	559	5 334	-	41 557
Valeurs en recouvrement	-	-	-	-	-	43	43
TOTAL BRUT	11 024	183 371	255 338	85 036	241 858	43	776 670

3.3. Classement par maturité des créances nettes sur la clientèle :

Les créances nettes sur la clientèle sont classées par maturité comme suit :

DATE	< 3MOIS	3 MOIS < D > 1AN	1 AN <D > 5 ANS	Plus de 5 ans	Total
Créances nettes sur la clientèle	218 568	87 493	245 603	153 748	705 412

3.4. Les mouvements sur les créances classées

Créances classées	Actifs classés 2015	Augmentations/ Diminutions	Actifs classés 2016
Comptes courants débiteurs	13 285	3 978	17 263
Autres concours à la clientèle	113 834	11 194	125 028
TOTAL ACTIF	127 119	15 172	142 291
Agios réservés	(15 487)	(3 991)	(19 478)
Provisions	(40 496)	(5 646)	(46 142)
Provisions collectives	(5 013)	(625)	(5 638)
TOTAL PROV ET AGIOS RESERVES	(60 996)	(10 262)	(71 258)

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Titres de Placement	96 177	81 146
Titres de placement	80 075	62 809
Fonds gérés BTE SICAR	16 102	18 337
Créances rattachées	2 996	2 266
Total Brut	99 173	83 412
Provisions	2 689	2 730
Total Net	96 484	80 682

Les mouvements de l'exercice sur les titres de placements se présentent comme suit :

Libelles	31/12/2015	Acquisitions/Cessions	31/12/2016
Titres de Placement	81 146	15 031	96 177
Créances rattachées	2 266	730	2 996
TOTAL Brut	83 412	15 761	99 173
Provisions	2 730	(41)	2 689
TOTAL Net	80 682	15 802	96 484

Note 5 :Portefeuille d'investissement :

Les titres de participations se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Titres de participation	20 298	27 650
Titres cotés	7 288	7 288
Titres non coté	13 010	20 362
Créances rattachées	850	1 288
Total Brut	21 148	28 938
Provisions	2 704	1 874
Total Net	18 444	27 064

Les mouvements de l'exercice sur les titres de participation se présentent comme suit :

Libelles	31/12/2015	Acquisitions/Cessions	31/12/2016
Titres participation	27 650	(7 352)	20 298
Créances rattachées	1 288	(438)	850
TOTAL Brut	28 938	(7 790)	21 148
Provisions	1 874	830	2 704
TOTAL Net	27 064	(8 620)	18 444

5.1. Liste des filiales :

Sociétés	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2016
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour building-5ème étage centre urbain Nord Tunis	2 989	99,99%	202
Rapid Recouvrement	Ennour building-5ème étage centre urbain Nord Tunis	3 199	99,73%	419
BTE – SICAR	5 bis ruemedBadra 1002 tunis	3 140	75,00%	340
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	5 bis ruemedBadra 1002 tunis	66 112	2,26%	2 923
JerbaAghir (*)	5 bis Rue medBadra 1002 tunis	-	43,62%	-

(*) Les derniers états financiers arrêtés par son conseil et approuvés par son assemblée générale remontent à fin 2010.

5.2. Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

PARTICIPATIONS	Coût d'acquisition	%	Provision 31/12/2016
BTE SICAR	2 250	75,00%	-
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	2 011
Rapid recouvrement	299	99,73%	-
TES	1 396	2,26%	-
Djerba Aghir	2 022	43,62%	-
Entreprises liées	10 967		2 011
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	7 289	3,83%	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	30	1,00%	-
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	300
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	50
La Maison du Banquier	134	1,50%	114
ABF – Académie des Banques et Finances	1	0,1%	-
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	52	0,67%	-
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 000	6,67%	-
United General Partners UGP	100	50%	-
FCPR	375	0,75%	226
BACOFIL	2	0,00%	2
Autres participations	9 331		692
TOTAL	20 298		2703

Note 6 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2015	Acquisitions /cessions	Valeur brute 2016	Amort cumul 2015	Valeur Nette 2015	Dotations 2016	Reprise 2016	Amort cumulé 2016	Valeur Nette 2016
Terrain	4 002	-	4 002	-	4 002	-	-	-	4 002
Constructions	6 342	489	6 831	1 611	4 731	157	-	1 768	5 063
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 627	47	1 674	1 033	594	137	-	1 170	504
Matériel Informatique	5 061	1 450	6 511	3 717	1 344	580	-	4 297	2 214
Matériel de Transport	547	(152)	395	389	158	42	(152)	279	116
A, A & Installations	8 710	2 054	10 764	4 724	3 986	739	-	5 463	5 301
Total	26 289	3 888	30 177	11 474	14 815	1 655	(152)	12 977	17 200

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2016, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Avances au Personnel	415	356
Prêt au Personnel	4 171	4 044
Etat et collectivités locales	1 165	2 191
Autres débiteurs	4 435	4 119
Créances prises en charge par l'Etat	3 000	3 911
Total	13 186	14 621

4.2 Passifs

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts des établissements bancaires	116 298	82 293
Dépôts des établissements financiers spécialisés	706	849
Total	117 004	83 142

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts et refinancement BCT	55 000	60 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	41 233	12 882
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	19 000	9 000
Avoirs des correspondants étrangers	161	111
Créances rattachées	904	300
Total	116 298	82 293

La répartition des dépôts des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

Dépôts des établissements bancaires et financiers par maturité	1 jour <M< 3 mois	3 mois<M< 6 mois	6 mois<M< 1 an	1 an<M< 2 ans	2 ans<M< 5 ans	Total
Dépôts des Etablissements bancaires	97 298	4 000	-	15 000	-	116 298
Dépôts des Etablissements financiers	706	-	-	-	-	706
Total général	98 004	4 000	-	15 000	-	117 004

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

9.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts à vue	406 331	433 969
Dépôts à terme	186 114	136 507
Total	592 445	570 476

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts à terme en dinars	183 013	133 821
Dépôts à terme en devises	3 101	2 686
Comptes courants personnes physiques	28 314	26 477
Comptes courants personnes morales	48 639	53 355
Comptes d'épargne	62 055	46 866
Comptes professionnels en devises	4 730	4 192
Dépôts en dinars convertibles	6 170	4 168
Certificats de dépôt	73 000	66 500
Comptes prestataires de service en devises	1 016	784
Comptes négoce international	546	386
Personnes non résidentes	141 169	196 901
Autres sommes dues à la clientèle	40 692	34 340
Total	592 445	570 476

9.2. Dépôts des entreprises liées :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts à vue	406 331	433 969
Dépôts à terme entreprises liées	7 000	10 600
Dépôts à terme	179 114	125 907
Total	592 445	570 476

9.3. Répartition des dépôts à terme par maturité :

Libellé	< 3MOIS	3 MOIS < D > 1AN	1 AN <D > 5 ANS	Total
Dépôts à terme	50	123 150	62 914	186 114

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts extérieurs	6 364	14 704
Emprunts obligataires	110 195	88 250
Autres emprunts	8 080	1 401
Emprunts	124 639	104 355
Frais financiers/Emprunts extérieurs	35	231
Frais financiers/Emprunts obligataires	2 273	2 941
Frais financiers rattachés	2 308	3 172
Total	126 947	107 527

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Ligne Capital Risque	-	65
Banque Européenne d'Investissement 2	1 183	2 308
Ligne Bird 34.8 M€	2 637	2 981
Ligne Italienne Partenariat (63 M)	-	14
Banque Africaine de Développement 4	-	6 445
Ligne Italienne 73 millions d'euros	578	578
Ligne Espagnole	1 842	1 842
Ligne PME/EMIT	124	471
TOTAL	6 364	14 704

Note 11 : Autres Passifs

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Organismes sociaux	2 079	1 869
Personnel	2 591	3 052
Etat et collectivités locales	2 057	1 425
Autres créiteurs	5 729	6 556
Valeurs exigibles après encaissement (1)	2 727	4 216
Total	15 183	17 118

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Note 12 : Capitaux propres

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Modifications comptables	Résultats Reportés hors Dividendes ADP rachetés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2015	90 000	(840)	7 372	22 344	4 192	130	13 200	834	-	(10 790)	1 663	128 105
Affectation réserves légales												-
Affectation réserves à régime spécial												-
Opérations/fonds social					108							108
Distributions bénéfiques												
Distributions bénéfiques ADP rachetées												
Résultats reportés										1 663	(1 663)	-
Affectation autres réserves												
réserves pour réinvestissements exonérés												
Résultats de l'exercice 2016											938	938
Soldes au 31/12/2016	90 000	(840)	7 372	22 344	4 300	130	13 200	834	-	(9 127)	938	129 151

12.1 : Mouvements sur le fond social

Les mouvements sur le fond social au titre de 2016 se détaillent comme suit :

Libelles	Montant
Solde au 01/01/2016	4 192
Intérêts	108
TOTAL Net	4 300

12.2. Répartition du capital :

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20 1 750 000		35 000 000	38,9%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20 1 750 000		35 000 000	38,9%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20 1 000 000		20 000 000	22,2%
Total	4 500 000		90 000 000	100%

4.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Cautions en faveur de la clientèle	61 596	47 704
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	452	225
Cautions en faveur des établissements bancaires	6 740	7 417
Total	68 788	55 346

Note 14 : Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
faveur clientèle	53 218	110 510
Total	53 218	110 510

Note 15 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à 554.732mille dinars.

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Garanties reçues de la clientèle	531 114	554 732
Total	531 114	554 732

La valeur des opérations de change à terme de couverture non dénouées au 31/12/2016 se présente comme suit :

Libelles	31/12/2016
Change à terme à la vente	5 289
Change à terme à l'achat	5 419

4.5 ETAT DE RESULTAT

Note 16 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	216	541
Opérations avec la clientèle	49 968	40 431
Total	50 184	40 972

Les intérêts sur les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur les prêts	46 671	37 453
Revenus Leasing	3 066	2 796
Commissions sur engagements	231	179
Commissions sur avals et cautions	-	3
Total	49 968	40 431

Note 17 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes	304	349
Revenus portefeuille Titres	5 038	3 449
Plus-values sur Titres	506	170
Total	5 848	3 968

Note 18 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires	6 448	4 037
Opérations avec la clientèle	19 369	17 909
Opérations sur Emprunts et ressources spéciales	428	875
Autres Charges sur Emprunts	4 309	5 453
Total	30 554	28 274

Note 19 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Reprise des provisions sur prêts	2 514	11 697
Pertes /gain courus sur Intérêts	(88)	(4)
Dotations aux provisions individuelles	(9 643)	(8 742)
Dotations aux provisions collectives	(625)	(1 355)
Dotations aux provisions hors bilan	(163)	(141)
Dotations autres passifs	(941)	(3 480)
Total	(8 946)	(2 025)

Note 20 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions sur titres	(861)	(1 114)
Reprises de provisions sur titres	73	40
Pertes courues sur titres	(19)	-
Moins-value dépréciation titres BTA	(655)	(34)
Amortissement primes d'acquisition BTA	(23)	(20)
Total	(1 485)	(1 128)

Note 21 : Charges du personnel

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Traitements et salaires	13 755	11 510
Avantages complémentaires	621	540
Charges sociales	3 412	2 547
Autres charges du personnel	464	241
Provisions personnel	440	112
Total	18 692	14 950

Note 22 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2016 se présentent comme suit :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	938	1 663
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	938	1 663
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	0,268	0,475

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

4.6 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 23 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2016 un solde de 1 709 mille dinars contre 5 069 mille dinars au 31 décembre 2015 :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Caisse agences dinars	2 965	2 510
Caisse agences devises et IBS	1 710	1 131
Banque Centrale de Tunisie en dinars	429	1 056
Banque Centrale de Tunisie en devises	16 902	12 565
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	-	12 000
Prêts en devises BCT	44 251	19 496
Avoirs chez les correspondants locaux	65	71
Avoirs chez les correspondants étrangers	28 202	29 130
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(96 233)	(72 890)
Total	(1 709)	5 069

Note 24 : Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 se présentent comme suit :

- 1- Courant l'exercice 2016, les dividendes perçus auprès de la BTE SICAR (société dans laquelle la Banque détient 75% du capital) sont de 180 KDT.
En outre, la BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 2 225 DT.
- 2- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2016 la somme de 16 102 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2016 des intérêts de placements pour un montant de 123KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 423KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 254KDT.
- 3- Courant l'exercice 2016, la BTE a perçu auprès de la société d'investissement à capital variable : TunisoEmiratie SICAV (TES) des dividendes pour un montant de 124 KDT.
- 4- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
- 5- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.
Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016 à 219 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.
- 6- Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
- 7- La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 27 137 DT.

- 8- La BTE a signé en 2004 avec la Société « JerbaAghir», dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 01-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au 31/12/2016, les engagements de la société JerbaAghir se détaillent comme suit :

Engagement	Montant
Principal impayé MLT	1 966
Intérêts et commissions impayés	292
Total	2 258

- 9- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'au 31 décembre 2016, un montant de 600 KDT figure au niveau de l'actif du bilan de la BTE. Ce montant correspond à des dividendes à recevoir.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 7 130 DT.

- 10- La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du ministre des finances en date du 15 décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2016 à un montant brut de 121 KDT charges patronales comprises.

- 11- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 01 juin 2016. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2016 à un montant brut de 47 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2016 de 115 KDT.

Note 25 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 14 mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
De la Banque de Tunisie et des Emirats***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 17 Juin 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 980.730 KDT et un bénéfice de 938 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie et des Emirats, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2016 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne qui constituent une partie intégrante du présent rapport.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

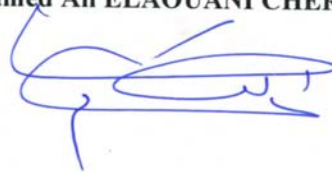
Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA



Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
De la Banque de Tunisie et des Emirats BTE*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2016.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

1- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2016 la somme de 16.102 KDT.
En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2016 des intérêts de placements pour un montant de 123 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 423 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 254 KDT.

2- La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 2 225 DT.

3- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tuniso Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1 KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

4- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016 à 219 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5- Une convention de location portant sur bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

6- La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 27 137 DT.

7- La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir», dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

8- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne qui constituent une partie intégrante du présent rapport.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA



Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

